



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1286-2

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 27 janvier 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1286-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX NUMÉRO 1286 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

2. Ce règlement a fait l'objet de certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 20 mars 2025 et entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 26 mars 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca